



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 259 - DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2013340-0010 - Arrêté portant délégation de signature à M. Didier
MONTCHAMP, Préfet délégué pour la défense et la sécurité pour
l'ordonnancement
secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat

..... 1



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2013340-0010

**signé par
Dominique BUR - Préfet du Nord**

le 06 Décembre 2013

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature à M. Didier MONTCHAMP, Préfet délégué pour la défense et la sécurité pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général

Direction des Politiques
Publiques

Bureau des Affaires
Départementales et du
Suivi de l'Action de
l'Etat

Arrêté portant délégation de signature
à M. Didier MONTCHAMP,
Préfet délégué pour la défense et la sécurité
pour l'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD
PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 71-572 du 1^{er} juillet 1971 modifié relatif à la compétence et à l'organisation des secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 92-1369 modifiant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 et fixant les dispositions applicables au recouvrement des créances de l'Etat ;

Vu le décret n° 93-377 du 18 mars 1993 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone de défense ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 susvisé ;

Vu le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 portant adaptation de la valeur en euro de certains montants exprimés en francs ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2002-917 du 30 mai 2002 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 30 août 2013 nommant portant nomination de M. Didier MONTCHAMP, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2010 modifié portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord, de la région Nord – Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 5 février 2010 portant organisation des services de la préfecture de la zone de défense Nord, de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord et du Préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Didier MONTCHAMP, préfet délégué pour la défense et la sécurité, en tant que responsable de budget opérationnel de programme zonal, à l'effet de :

✓ recevoir les crédits des programmes suivants :

Mission Sécurité :

- programme 176 : Police Nationale - Titres : 2, 3 et 5

✓ répartir les crédits vers les unités opérationnelles,

✓ procéder à des ré allocations en cours d'exercice budgétaire.

Mission Administration générale et territoriale de l'Etat :

- programme 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur - Titres : 2, 3, 5 et 6

✓ répartir les crédits vers les unités opérationnelles,

✓ procéder à des ré allocations en cours d'exercice budgétaire.

Article 2 - Délégation est également donnée à M. Didier MONTCHAMP, préfet délégué pour la défense et la sécurité :

- en tant que responsable d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relatives aux services de police et de gendarmerie situés dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration de la police de Lille, concernant les programmes des missions suivantes :

- ✓ Sécurité :
 - Programme 0176 : Police Nationale
Titres : 2, 3 et 5
 - Programme 152 : Gendarmerie Nationale
Titres : 2, 3 et 5.
- ✓ Administration générale et territoriale de l'Etat :
 - Programme 0216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
Titres : 2, 3, 5 et 6
- ✓ Sécurité civile :
 - Programme 161 : Intervention des services opérationnels
Titres : 2, 3, 5 et 6
 - Programme 128 : coordination des moyens de secours
Titre 5
- ✓ Immigration, asile et intégration :
 - Programme 303 : Immigration et asile
Titres 3 et 5.

- en tant que responsable de centre prescripteur, pour procéder à l'engagement, au mandatement et au paiement des dépenses de l'Etat relatives aux services de police et de gendarmerie situés dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration de la police de Lille, concernant le programme de la mission suivante :

- ✓ Gestion des finances publiques et des ressources humaines :
 - Programme 309 : Entretien des bâtiments de l'Etat
Titres : 3 et 5

Article 3 - La présente délégation inclut les prérogatives dévolues à la personne en charge de signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés et notamment la signature des marchés d'investissement immobilier classés en catégorie I et II, relatifs aux immeubles de la police nationale du département du Nord et de la gendarmerie nationale pour la zone de défense Nord et des marchés relatifs aux opérations ayant fait l'objet d'une autorisation de programme affectée, situées dans l'aire de compétence du secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP) de LILLE.

Article 4 - Conformément au décret n° 92-1369 du 29 décembre 1992, M. Didier MONTCHAMP, préfet délégué pour la défense et la sécurité, rend exécutoire les titres de perception qu'il émet.

Article 5 - M. Didier MONTCHAMP, préfet délégué pour la défense et la sécurité, est autorisé à lever la déchéance quadriennale qui s'appliquerait aux agents du S.G.A.P. ou du S.Z.S.I.C., après avis du comptable assignataire et en deçà d'un seuil de 7.600 €, conformément au décret n° 98-81 du 11 février 1998 susvisé.

Article 6 - Sont toutefois exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire prévus à l'article 66, alinéa 2 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Les ordres de réquisition du comptable public assignataire sont expressément réservés à la signature du préfet de la région Nord- Pas de Calais, préfet du Nord.

Article 7 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MONTCHAMP , la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- M. Dominique GAFFET, conseiller d'Administration de l'Intérieur et l'Outre Mer, chargé de mission auprès du préfet délégué pour la sécurité et la défense au SGAP de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- M. Dominique KIRZEWSKI, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et l'Outre Mer, directeur des ressources humaines du SGAP de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- M. Serge TAILLIEZ, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et l'Outre Mer, directeur de l'administration générale et des finances du SGAP de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- M. Christophe PARMENTIER, Chef des Services Techniques du MI, directeur de l'équipement et de la logistique du SGAP de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PARMENTIER, la délégation de signature le concernant sera exercée dans la limite de ses attributions par Mme Valérie FAIVRE, attachée principale de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice adjointe de la direction de l'équipement et de la logistique et chef de bureau des affaires générales.

- M. Guy SYOEN, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du service de zone des systèmes d'information et de communication (S.Z.S.I.C.), pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy SYOEN, la délégation de signature le concernant sera exercée par :

- M. Stéphane MORANT, ingénieur principal des systèmes d'information et de communications, adjoint au chef du SZSIC de Lille.
- M. Romain AUDOUX, attaché de l'intérieur et l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations, pour signer les actes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant aux attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. AUDOUX, la délégation qui lui est consentie sera exercée, dans le domaine exclusif de la préliquidation de la paye, pour la signature et la transmission des documents de liaison (pièces justificatives, décomptes et bordereaux de transmission, bandes de gestion, chaînes d'avance...) à la direction régionale des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais, par :

- Mme Michèle LESPINASSE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section au bureau des rémunérations et autorité fonctionnelle de l'ensemble des sections,
- Mme Nathalie TOURBIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section au bureau des rémunérations,
- Mme Magalie MOERMAN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section au bureau des rémunérations.
- Mme Joséphine CATANIA, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de section au bureau des rémunérations.
- M. Yves LECLERCQ, attaché principal de l'intérieur et l'outre-mer, chef du bureau des budgets globaux, pour signer les actes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant aux attributions de son bureau.

En outre, dans le cadre de l'exécution financière en mode CHORUS, délégation de signature est donnée à M. Dominique GAFFET, chargé de mission auprès du préfet délégué pour la défense et la sécurité, à M. Serge TAILLIEZ, directeur de l'administration générale et des finances du SGAP de LILLE, à Mme Anne-

Sophie THOUZE, attachée de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la plate-forme CHORUS, ou M. Ugo BERNALICIS, attaché de l'intérieur et de l'outre-mer, en ce qui concerne l'engagement juridique et la liquidation des dépenses des programmes 176, 216, 303 et 309 de l'ensemble des services de la zone de défense Nord ; 161 et 128 sécurité civile ; et 152 gendarmerie de la zone de défense Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, la délégation de signature est consentie à M. David DERAEDT et Mlle Amélie MILLEQUAND, secrétaires administratifs de classe supérieure, adjoints au chef de la plate-forme CHORUS.

Délégation de signature est également donnée aux agents membres de la plate-forme CHORUS, figurant dans le tableau repris en annexe du présent arrêté et dans la limite des attributions fixées par ce dernier, aux fins de réalisation dans l'application CHORUS des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes qui émanent des services prescripteurs de la zone Nord.

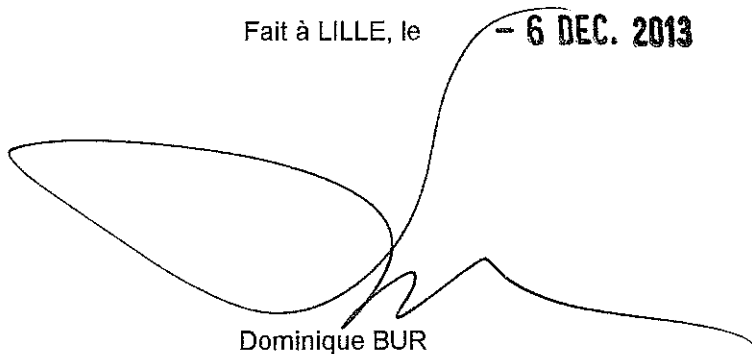
Article 8 - Un spécimen de la signature des subdélégués précités sera adressé pour accréditation à M, le directeur régional des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais, directeur départemental du Nord, comptable assignataire.

Article 9 : L'arrêté du 23 septembre 2013 portant délégation de signature à M. Didier MONTCHAMP, Préfet délégué pour la défense et la sécurité pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat est abrogé.

Article 10 - Le préfet délégué pour la défense et la sécurité et le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés au directeur régional des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais, directeur départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à LILLE, le

- 6 DEC. 2013

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique BUR

ANNEXE

Agents	Fonctions	Actes
Monsieur David DERAEDT	Responsable des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Validation des engagements juridiques et des engagements de tiers, signature des bons de commande et notification aux tiers. Suivi des immobilisations.
Carole PUDYS		
Delphine TAILLIEZ		
Madame Stéphanie LEBLOND		
Madame Béatrice BLONDEL Madame Evelyne FRESKO	Responsable des engagements juridiques	Validation des engagements juridiques et des engagements de tiers, signature des bons de commande et notification aux tiers.
David VAN ROBAYS	Responsable des demandes de paiement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Validation des demandes de mise en paiement Suivi des immobilisations.
Monsieur Mickaël BRIOUL Madame Anne-Sophie VILETTE	Responsable des demandes de paiement et des recettes non fiscales	Validation des demandes de mise en paiement et des titres de perception.
Monsieur Vincent LAMPIN	Responsable des engagements juridiques et des recettes non fiscales	Validation des engagements juridiques et des engagements de tiers, signature des bons de commande et notification aux tiers + titres de perception
Madame Delphine BOULIN Madame Christine BUSEYNE Madame Martine DUFLOS	Responsable des demandes de paiement	Validation des demandes de mise en paiement.
Madame Myriam CHARLIER Madame Manuela FLANDRIN Monsieur Julien JEDRZEJCZAK	Gestionnaire de dépenses et des immobilisations	Saisie des engagements juridiques, des engagements de tiers et des fiches en cours liées aux immobilisations. Certification du service fait. Saisie des demandes de paiement.
Madame Annie BABSKI Monsieur Jean-Etienne CAPPELIER	Gestionnaire de dépenses et de recettes	Saisie des engagements juridiques, des engagements de tiers et des titres de perception. Certification du service fait. Saisie des demandes de paiement.
Madame Karima ABOUNASSER Madame Nathalie MATUZEWSKI Madame Mélanie BELARBI Madame Hamida BELHADJ Madame Cécile BOUDOUX Madame Delphine CARRIAUD Madame Sophie CREMMERY Monsieur Sagayaraj DELGUSTE Madame Caroline DUBOIS Madame Caroline GASPARD Monsieur Frédéric GUERFI Monsieur Jérôme LAMBERT Monsieur Emmanuel LAMBLIN Madame Régine LAMERAND Madame Valérie LAURENS Madame Mylène CORNILLE Madame Emmanuelle LEFEBVRE Monsieur Mickaël LIENARD Madame Laurence MAUDOUX Madame Sonia MEDJENI Monsieur Stéphane MUSSO Monsieur Xavier PECQUEUR Monsieur Anthony POULARD Madame Magalie RAST Madame Astrid VANDERSTOKEN Madame Christine WALCZAK	Gestionnaire de dépenses	Saisie des engagements juridiques et des engagements de tiers. Certification du service fait. Saisie des demandes de paiement.

Mis à jour le 10/12/2013

Vu pour être annexé à mon arrêté
En date du

6 DEC. 2013

Le Préfet,

